



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0699**

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Événements culturels métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2021**

service : **Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative**

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Van Styvendael

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

**Commission permanente du 5 juillet 2021****Décision n° CP-2021-0699**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Événements culturels métropolitains - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

**I - Objectifs de la Métropole de Lyon**

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine, la Métropole soutient des événements culturels métropolitains qui contribuent à la mise en œuvre des orientations poursuivies.

La vitalité culturelle du territoire métropolitain s'incarne dans une multitude de festivals et d'événements d'abord soutenus par les communes. Ce foisonnement d'initiatives participe à la diversité de l'offre culturelle et à l'ouverture à tous les publics. Si la Métropole n'a pas vocation à soutenir l'ensemble de ces événements, elle se doit de rester en phase avec l'évolution des pratiques et des esthétiques culturelles qui contribuent à façonner son identité.

Dans cette perspective, la Métropole souhaite consolider une véritable politique de soutien aux événements à travers un ensemble de critères d'attribution pertinents pour son territoire :

- un déploiement du festival dans plusieurs communes de la Métropole, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance, la circulation des publics et la coopération entre les lieux,
- une programmation qui fait dialoguer les artistes du territoire avec la scène nationale et internationale,
- un modèle économique qui repose sur les financements croisés de plusieurs partenaires publics et une capacité d'autofinancement,
- des disciplines culturelles et des esthétiques artistiques différenciantes sur le plan national,
- une certaine antériorité, prouvant la pertinence des événements et leur capacité à rencontrer un public.

Pour l'année 2021, il est proposé de renouveler l'aide aux 4 événements déjà soutenus en 2020, qui répondent à ces critères : le festival Karavel (danses urbaines), le festival Sens interdits (théâtre politique international), la Biennale Hors norme - BHN (art brut) et la Biennale des musiques exploratoires - BiME (musique contemporaine).

Par ailleurs, le festival utoPistes (arts du cirque) a jusqu'alors fait l'objet d'un financement modeste dans le cadre du dispositif Résonance mis en œuvre au titre des actions du pôle métropolitain les années paires. Aujourd'hui, au regard de son développement et des enjeux liés à la future Cité internationale des arts du cirque au sein duquel le festival aura un rôle central, il est proposé de réorienter le soutien de la Métropole, en transformant l'aide au titre du dispositif Résonance en un soutien en fonctionnement plus important, afin d'accompagner le déploiement du festival dans les communes de la Métropole. Par décision de la Commission permanente n° CP-2021-0358 du 22 février 2021, le festival Ecrans Mixtes (cinéma dédié aux cultures dite "queers") a également intégré ce soutien à hauteur de 20 000 € après avoir été soutenu plus modestement dans le cadre des dispositifs culture et solidarité. Prévu du 2 au 11 mars 2021, le festival a été reporté en raison du contexte sanitaire et se tiendra du 23 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Dans la mesure où les événements culturels métropolitains contribuent à un meilleur maillage culturel du territoire, répondant ainsi à un des enjeux de la stratégie culturelle métropolitaine 2021- 2026, il est proposé

d'augmenter significativement l'enveloppe consacrée aux événements métropolitains passant de 60 000 € en 2018 à 87 500 € en 2020 puis 140 000 € en 2021. Les modalités de versement des subventions seront définies dans une convention financière.

## II - Propositions pour l'année 2021

### 1° - Festival Karavel

Par arrêté n° 2020-06-17-R-0459 du 17 juin 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Pôle en scènes dans le cadre de l'organisation du festival Karavel 2020.

Le festival Karavel est organisé par l'association Pôle en scènes, née de la fusion de l'espace Albert Camus et du centre chorégraphique Pôle Pik à Bron en 2016 dont Mourad Merzouki est le directeur artistique.

Rendez-vous majeur de la danse hip-hop, le festival Karavel dévoile la créativité de cette discipline, qu'elle soit présentée sur scène ou dans la rue, sous la forme de spectacles, de *battles*, de *shows*, de *master class*, de *brunchs* ou encore de bals, par des chorégraphes de renom ou de jeunes compagnies émergentes, des compagnies locales, nationales et internationales. Karavel mène un vaste programme d'actions sur le territoire et veille au travail de mémoire et de transmission de cette danse. Le festival fédère plus de 20 lieux en région en nouant des collaborations avec des partenaires d'envergure comme la Maison de la danse ou le Radiant-Bellevue. Le festival Karavel est construit en lien avec le festival Kalypso, également dirigé par Mourad Merzouki en tant que directeur du Centre chorégraphique national de Créteil. Ce partenariat permet de croiser les programmations et de mieux accompagner le travail de création et de diffusion des artistes pour proposer, *in fine*, le plus important événement de danse hip-hop en France.

Le festival propose chaque année des rencontres, avec une attention portée au jeune public : des ateliers de pratique artistique et des *battles* interactives pour enfants, des conférences dansées, des expositions ou encore un ciné-danse. Avec le projet emblématique "le marathon de la danse", le festival s'invite dans les établissements scolaires, les crèches et les centres socio-culturels de la métropole lyonnaise. Pendant 2 jours, les danseurs multiplient les interventions auprès de 2 000 enfants qui découvrent ou se perfectionnent à la danse hip-hop.

Parmi les temps forts, Karavel accueille depuis 3 ans la finale française des "hip-hop games", événement novateur et festif composé de plusieurs épreuves d'improvisation réunissant au plateau 4 "crews" évalués par un jury de professionnels. Le festival organise également le rendez-vous Zoom à destination des professionnels, ainsi qu'une soirée dédiée à la scène internationale.

Malgré la crise sanitaire de la Covid-19, la 14<sup>ème</sup> édition du festival a pu se tenir, du 1<sup>er</sup> au 25 octobre 2020. L'événement a réuni près de 9 000 festivaliers (2 000 spectateurs de moins qu'en 2019 du fait des contraintes de distanciation sociale) autour de 36 représentations et plus de 15 rendez-vous autour des spectacles. Avec une présence forte sur Bron, le festival Karavel s'est déployé dans 14 communes dont 11 de la Métropole (Bron, Lyon, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Limonest, Mions, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Saint Priest, Meyzieu, Dardilly).

À l'occasion de son 15<sup>ème</sup> anniversaire, le festival propose, du 26 septembre au 23 octobre 2021, une édition exceptionnelle déployée sur 31 lieux dont 12 nouveaux lieux et 5 nouvelles communes de la Métropole (Saint Romain au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Pierre Bénite, Craponne et Grigny). Au total, ce sont plus de 35 représentations et une quinzaine de rendez-vous qui seront programmés dans 21 communes (5 hors Métropole). Par ailleurs, le festival tisse de nouveaux partenariats avec le Théâtre des Célestins, l'Auditorium de Lyon et la salle 3 000.

En l'absence de visibilité sur la possibilité de maintenir la programmation de spectacles en raison des conditions sanitaires, l'organisation du festival dans sa forme habituelle ne peut être totalement garantie. Le budget 2021 présenté ci-après s'appuie sur l'organisation du festival selon les mêmes principes généraux que les années précédentes. La convention qui définit les conditions d'utilisation de la subvention de la Métropole permettra d'adapter les modalités de versement de ladite subvention à la réalité de l'organisation de l'événement.

Le budget de l'édition 2021 du festival Karavel est le suivant :

Charges (en €)		Produits (en €)	
diffusion - programmation	379 000	produits artistiques	130 000
- achats de spectacles	254 000	- billetterie	80 000
- défraiement - transport	30 000	- coréalisation	50 000
- droit d'auteur	30 000	subventions	235 000
- charges techniques	20 000	- Ville de Bron	70 000
- personnel technique intermittent	25 000	- direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	60 000
- charges de communication	20 000	- Région Auvergne-Rhône-Alpes	55 000
actions culturelles	6 000	- Métropole	35 000
		- Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)	15 000
		sponsoring	20 000
<b>Total</b>	<b>385 000</b>	<b>Total</b>	<b>385 000</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Pôle en scènes pour l'organisation de la 15<sup>ème</sup> édition du festival Karavel.

## 2° - Festival Sens interdits

Par arrêté n° 2020-06-17-R-0454 du 17 juin 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Sens Interdits pour l'organisation de la 7<sup>ème</sup> édition du festival.

Initié en 2009 par Patrick Penot, alors co-directeur du Théâtre des Célestins, dans le cadre de la candidature de Lyon au label de capitale européenne de la culture, le festival Sens interdits a été porté pendant ses 3 premières éditions par le Théâtre des Célestins. En 2015, il est décidé d'autonomiser le festival et de créer l'association Sens interdits, dont la direction artistique reste assurée par Patrick Penot, qui a désormais quitté ses fonctions au Théâtre des Célestins.

Ce festival de théâtre international, construit autour des problématiques de mémoires, d'identités et de résistances, réunit tous les 2 ans en octobre une vingtaine de compagnies du monde entier, pour une quarantaine de représentations dans la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette programmation est complétée d'expositions, de films, de débats et rencontres, d'ateliers de pratique artistique et de projets participatifs qui visent à toucher un public le plus large possible et à lui permettre de prolonger la réflexion sur les valeurs de la démocratie.

À la fois instrument d'ouverture sur le monde et outil d'action locale, Sens interdits assure la circulation sur le territoire métropolitain et régional d'œuvres venues de l'étranger et s'engage dans les productions et tournées internationales, à travers l'organisation du festival et les activités de tournées en période hors événement. Cette circulation des œuvres, des artistes et des publics passe par la constitution d'un réseau de partenaires constitués par les nombreuses structures culturelles et associatives du territoire.

Conscient des enjeux écologiques d'un tel événement, Sens interdits mène une réflexion sur son impact environnemental, particulièrement autour de la problématique des déplacements internationaux afin d'agir sur son empreinte carbone. Plusieurs axes de travail sont identifiés pour la prochaine édition :

- développer la diffusion nationale et européenne des spectacles accueillis dans le cadre du festival avec pour objectif de proposer aux équipes au moins 6 représentations au sein de 3 lieux différents,

- privilégier le recours au train pour les déplacements nationaux et internationaux,
- cibler les festivals plutôt que les représentations isolées dans le cadre de la prospection,
- inciter au co-voiturage et au recours au réseau TCL pour rejoindre les lieux de représentations métropolitains.

Par ailleurs, sur la question de l'égalité femme/homme, Sens interdits apparaît comme un festival exemplaire avec une parité totale dans sa programmation artistique.

Lors de sa dernière édition, du 16 au 27 octobre 2019, le festival a présenté 21 spectacles pour 42 représentations réunissant 12 000 spectateurs, soit 15 % de plus qu'en 2017. Le festival s'est déployé dans 18 théâtres et lieux partenaires de la Métropole (dont 7 hors Lyon) : Radiant-Bellevue à Caluire et Cuire, Toboggan à Décines Charpieu, théâtre de la Renaissance à Oullins, théâtre Jean Marais à Saint Fons, théâtre de Vénissieux, Ateliers Frappaz à Villeurbanne, théâtre de Givors, etc. Deux projets de médiation ont été proposés lors de cette édition : Chroniques plurielles et citoyennes, émission de radio réalisée par une dizaine de jeunes pendant le festival et Paroles d'exil, ateliers d'écriture et de lecture à destination de personnes ayant connu l'exil. Par ailleurs, le projet l'école éphémère a réuni, pour sa deuxième édition, 64 jeunes issus de 8 écoles de théâtre françaises, belges, roumaine et burkinabé autour d'un programme de formation professionnelle et de pratique artistique.

Sous réserve d'une réouverture des frontières permettant la circulation des artistes étrangers, la prochaine édition se déroulera du 13 au 30 octobre 2021. Elle mettra à l'honneur le théâtre chilien avec 4 à 6 spectacles programmés et fera découvrir le théâtre palestinien et le théâtre russe de Sibérie. Elle invitera également des artistes suivis de longue date : Tatiana Frolova (Russie), Chrystèle Khodr (Liban), Adeline Rosenstein (Belgique/Israël). Comme toujours, le festival proposera des focus thématiques notamment sur l'exil et sur les peuples premiers. Des projets de médiation seront également proposés dans la continuité de ceux mis en place entre deux éditions. Le projet de l'école éphémère évoluera quant à lui vers un format davantage inscrit dans le temps pour devenir l'école durable.

Pour cette 7<sup>ème</sup> édition, le festival réunira 15 théâtres partenaires à l'échelle de la Métropole répartis sur 9 communes (Lyon, Givors, Saint Genis Laval, Villeurbanne, Saint Fons, Décines, Vénissieux, Oullins).

En l'absence de visibilité sur la possibilité de maintenir la programmation de spectacles, l'organisation du Festival dans sa forme habituelle ne peut être totalement garantie. Le budget 2021 présenté ci-après s'appuie sur l'organisation du festival selon les mêmes principes généraux que les éditions précédentes. La convention qui définit les conditions d'utilisation de la subvention de la Métropole permettra d'adapter les modalités de versement de ladite subvention à la réalité de l'organisation de l'événement.

Le budget prévisionnel de la 7<sup>ème</sup> édition est le suivant :

Dépenses (en €)			Recettes (en €)		
	2020	2021		2020	2021
fonctionnement	68 125	167 610	financements publics généraux	85 045	141 000
- frais généraux	17 825	27 940	- DRAC	15 000	25 000
- charges de personnel	50 300	139 670	- Région Auvergne-Rhône-Alpes	30 000	50 000
festival	28 000	483 150	- Métropole	30 000	35 000
- frais généraux	10 000	43 580	- Ville de Lyon - Fonctionnement	5 000	25 000
- accueil des spectacles	8 000	258 440	- Ville de Lyon - Investissement	-	6 000
- frais techniques	-	89 130	- aides exceptionnelles Etat - Covid-19	5 045	-
- relations publiques, médiation	10 000	92 000	financements publics spécifiques	-	84 040

Dépenses (en €)			Recettes (en €)		
	2020	2021		2020	2021
production, diffusion, coordination tournées	20 000	173 200	recettes de l'activité	-	259 400
			mécénat et fondations	1 000	58 000
			subventions fléchées relations publiques	10 000	92 000
			production, diffusion, coordination tournées	33 200	176 400
<b>Total</b>	<b>116 125</b>	<b>823 960</b>	<b>Total</b>	<b>129 245</b>	<b>810 840</b>
<b>Total festival 7<sup>ème</sup> édition</b>	<b>940 085</b>		<b>Total festival 7<sup>ème</sup> édition</b>	<b>940 085</b>	

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Sens interdits dans le cadre du festival Sens interdits.

### 3° - Biennale hors normes

Par arrêté n° 2020-06-15-R-0421 du 15 juin 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association La Sauce Singulière pour la préparation de la 9<sup>ème</sup> édition de la Biennale hors normes.

L'association la Sauce Singulière, présidée par Guy Dallevet, a organisé la 1<sup>ère</sup> Biennale hors normes (BHN) consacrée à l'art brut, en 2005. Fidèle au concept défini par Jean Dubuffet en 1945 et consciente des enjeux de la relation entre culture et santé, l'association tente de faire de la différence sociale, ethnique, physique ou mentale, une richesse, un apport pour la société. La Biennale hors normes affirme ainsi la volonté de placer l'humain au cœur des œuvres et d'aller chercher le public là où il se trouve. Dès sa 1<sup>ère</sup> édition, la Biennale hors normes a investi différents lieux non dédiés à l'art, tels que foyers de sans-abris, hôpitaux, écoles ou centres sociaux, pour créer des rencontres inédites et des dialogues entre œuvres d'art, artistes et visiteurs.

Depuis sa création, la Biennale hors normes a exposé plus de 1 000 artistes du monde entier dans près de 200 lieux de la Métropole et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, contribuant ainsi au maillage culturel du territoire métropolitain.

En dehors des années biennales, l'association mène un travail au long cours en animant de façon régulière des ateliers artistiques dans de nombreux quartiers prioritaires du territoire métropolitain et en direction de publics en grande précarité. Des œuvres et des installations participatives sont créées et exposées lors de la Biennale hors normes.

La Biennale hors normes va également à la rencontre des artistes étrangers, consolidant ainsi de nombreuses collaborations internationales. Intitulées micro/Biennale hors normes, les actions menées peuvent prendre la forme d'expositions d'artistes de la Métropole et d'artistes étrangers, de rencontres professionnelles, de résidences, d'ateliers, etc. L'association a ainsi développé des partenariats avec la Belgique (Bruxelles, Liège, Antoing, Tournai), les Pays-Bas (Amsterdam, Hengelo) et la Chine (Pékin, Caidan/Wuhan, Shanghai, Nanjing) entre autres.

Généralement d'une durée de 10 à 15 jours, la dernière édition de la Biennale hors normes a été étendue à 2 mois afin de pouvoir intégrer et valoriser l'ensemble des expositions. Elle s'est déroulée en septembre et octobre 2019 proposant une programmation faite d'expositions, de projections, de spectacles, de tables rondes, d'installations sonores, de performances, d'ateliers, etc. Pour sa 8<sup>ème</sup> édition, la BHN a rassemblé 24 000 spectateurs autour de 300 artistes (dont 20 % d'étrangers) programmés dans 50 lieux répartis notamment sur 8 communes du territoire de la Métropole : Lyon, Villeurbanne, Bron, Saint Priest, Vénissieux, Tassin la Demi Lune, Corbas et Saint Cyr au Mont D'Or. Parmi les lieux, la Biennale hors normes a renouvelé des partenariats récurrents avec différentes structures sociales et culturelles : bibliothèques, centres sociaux, centres hospitaliers, galeries, cinémas, universités, etc. Mais elle a aussi investi de nouveaux espaces : les Halles du Faubourg et les deux sites de l'Université catholique de Lyon (UCLy).

La prochaine biennale se déroulera à l'automne 2021 avec un temps fort du 17 au 26 septembre. Les partenariats seront renouvelés notamment avec l'UCLy, l'Université Jean Moulin Lyon 3, les bibliothèques, les hôpitaux Saint Jean de Dieu, Saint Joseph-Saint Luc et la ferme du Vinatier, etc. Au total, une cinquantaine de lieux accueilleront artistes et publics. Si la situation sanitaire le permet, la biennale se poursuivra sous forme de micro/BHN à l'étranger : en Chine pour la 2ème édition de la Biennale hors normes de Shanghai mais aussi à Madagascar et au Japon.

En l'absence de visibilité sur la possibilité de maintenir la programmation d'expositions, l'organisation du festival dans sa forme habituelle ne peut être totalement garantie. Le budget 2021 présenté ci-après s'appuie sur l'organisation du festival selon les mêmes principes généraux que les éditions précédentes. La convention qui définit les conditions d'utilisation de la subvention de la Métropole permettra d'adapter les modalités de versement de ladite subvention à la réalité de l'organisation de l'événement.

Le budget prévisionnel 2021 de la Biennale hors normes est le suivant :

Charges (en €)		Produits (en €)	
fournitures	5 600	vente produits	4 000
loyer/charges	26 150	subventions	128 500
actions artistiques (résidences, expositions, etc.)	44 665	- Ville de Lyon	25 000
publicité, publication	17 000	- Région AURA	25 000
déplacements/réception	6 000	- DRAC	25 000
transports des œuvres	10 000	- Métropole	10 000
télécommunication, service bancaire	3 200	- Institut français	10 000
frais techniques	12 000	- autres subventions	33 500
charges de personnel	45 000	autres produits	42 165
impôts et taxes	5 300	Université Lyon 3, bibliothèques, MJC	11 165

Charges (en €)		Produits (en €)	
		fondations	20 000
		cotisations, dons	7 000
		participation frais, divers interventions	4 000
		produits financiers	250
<b>Total</b>	<b>174 915</b>	<b>Total</b>	<b>174 915</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association La Sauce singulière pour l'organisation de la 9<sup>ème</sup> BHN.

#### 4° - Biennale des musiques exploratoires

Par délibération du Conseil n° 2020-4116 du 20 janvier 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Grame (Générateur de Ressources et d'Activités Musicales Exploratoires), pour l'organisation de 2020.

Le Grame construit et développe depuis 1982 un projet artistique, scientifique et culturel unissant création, recherche et innovation technologique. Il est aujourd'hui l'un des huit centres constitutifs du réseau des centres nationaux de création musicale, labellisés par le ministère de la Culture en 1997. Sa mission principale est de permettre la conception et la réalisation d'œuvres musicales nouvelles, dans un contexte de transversalité des arts et de synergie arts-sciences. Lieu d'accueil et de résidence, le Grame développe également des actions de formation, de médiation et des ateliers de pratiques artistiques.

Créée en 1992 et transformée en biennale à partir de 2002, la Biennale Musiques en Scène est devenue l'une des principales manifestations de la création musicale en France et en Europe. Se voulant inclusive et festive, elle vise à faire découvrir aux publics métropolitains des spectacles, concerts et installations innovantes, déroutantes et diversifiées. Grâce aux parcours pédagogiques, aux actions de transmission, aux activités gratuites, familiales, la Biennale poursuit des objectifs de sensibilisation des publics : susciter l'éveil, la curiosité et la réceptivité des publics pour les créations musicales.

La nouvelle direction de GRAME a engagé l'évolution du projet culturel et artistique de l'institution. Dans ce cadre, la biennale a été rebaptisée, à compter de 2020, biennale des musiques exploratoires. À l'initiative des co-directeurs, Sebastian Rivas et Anouck Avisse, chaque BiME est désormais éditorialisée par un artiste issu d'une autre discipline, mais qui entretient néanmoins une étroite relation avec la musique.

Initialement prévue du 13 mars au 4 avril 2020, la 10<sup>ème</sup> édition de la biennale a été annulée en raison de la crise sanitaire et du premier confinement. Cette édition prometteuse proposait une cinquantaine d'événements programmés dans une dizaine de lieux de la Métropole et de la Région : l'Auditorium, le théâtre de la Renaissance à Oullins, le théâtre de la Croix-Rousse, les Subsistances, le Sucre, le Périscope, le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse, la MAPRAA, le Lux Scène Nationale à Valence, la Bourse du travail à Saint Etienne. Des ateliers pédagogiques et masterclass étaient également proposés à l'école de musique de Vénissieux, à la MJC d'Oullins, au centre chorégraphique national (CCN) de Rillieux-la-Pape et au musée Lugdunum.

L'association a oeuvré au report des spectacles dans tous les cas possibles, en imaginant des changements de lieu et en composant une programmation éclatée sur la saison 2020/2022.

La prochaine édition du festival, prévue du 10 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022, interrogera notamment le lien entre la musique et l'architecture avec, comme artiste invité, Philippe Rahm, inventeur de l'architecture météorologique qui propose une approche de l'architecture par le climat. La part belle sera également faite aux jeunes créateurs et créatrices qui ont particulièrement subi la crise sanitaire. La biennale des musiques exploratoires s'installera dans les lieux habituels pour une trentaine de levers de rideaux, en collaboration avec des partenaires : le théâtre de la Renaissance à Oullins, les Subsistances, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. Elle investira également, entre autres, le TNP à Villeurbanne, le CNSMDL, le Sucre et le Périscope, et d'autres partenariats sont en cours avec le Toboggan à Décines Charpieu, le Karavan théâtre à Chassieu, le Planétarium de Vaulx en Velin, l'école de musique de Villeurbanne ou encore le théâtre Théo Argence à Saint Priest.

Au regard de la continuité de l'activité de l'association entre 2 éditions (accueil de résidence, ateliers de médiation et préparation de l'édition suivante), la Métropole annualise son soutien au fonctionnement de la biennale.

Le budget prévisionnel de l'édition 2022 du festival est le suivant :

Dépenses (en €)			Recettes (en €)		
	2021	2022		2021	2022
achats et charges	35 000	304 261,60	ressources propres	-	129 400
- coproductions, achats de spectacles, commandes	30 000	150 000	- coproductions et partenariats	-	105 000
- locations matériels, frais de transports, droits d'auteur	-	139 261,60	- billetterie	-	24 400
frais généraux	5 000	15 000	financements publics affectés	115 000	302 000
achats et charges de communication	20 000	70 000	- DRAC	30 000	200 000
charges de personnel	85 000	225 738,40	- Région Auvergne-Rhône-Alpes	13 000	30 000
			- Ville de Lyon	72 000	72 000



Dépenses (en €)			Recettes (en €)		
	2021	2022		2021	2022
			financements publics dédiés	25 000	27 500
			- Métropole	25 000	25 000
			- Office national de diffusion artistique (ONDA)	-	2 500
			société civile et organismes culturels	-	61 100
			mécénat et fondations	-	80 000
<b>Total</b>	<b>140 000</b>	<b>600 000</b>	<b>Total</b>	<b>140 000</b>	<b>600 000</b>
<b>Total festival 7<sup>ème</sup> édition</b>	<b>740 000</b>		<b>Total festival 7<sup>ème</sup> édition</b>	<b>740 000</b>	

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Grame pour l'organisation de la biennale des musiques exploratoires 2022.

#### 5° - Festival les utoPistes

Par arrêté n° 2020-06-17-R-0455 du 17 juin 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 € au profit de l'association Compagnie les Mains, les Pieds et la Tête Aussi (MPTA) pour l'organisation de la Biennale les utoPistes.

Fondée en 2001, la Compagnie MPTA est une association dont l'objet est de promouvoir la recherche, la création et la diffusion du cirque contemporain. Depuis 2011, la compagnie invite le public de la métropole lyonnaise à découvrir la diversité des arts du cirque lors du festival biennal les utoPistes.

Née d'une carte blanche offerte à la compagnie par le Théâtre des Célestins, le festival présente à chaque édition différents types de rendez-vous : des créations *in situ*, des spectacles de répertoire, des étapes de création les premières pistes, des installations plastiques dans des espaces insolites, des rencontres et actions culturelles.

Par ailleurs, la Compagnie MPTA porte depuis plusieurs années un projet de création d'une cité internationale des arts du cirque avec l'école de cirque de Lyon. Cette initiative, qui permettra à terme de fédérer et structurer la filière des arts du cirque sur le territoire, est suivie et accompagnée par la Métropole. Le site du Puisoz, au cœur du projet Grand Parilly, à Vénissieux, a été choisi comme lieu d'implantation du projet.

La dernière édition du festival, prévue du 22 mai au 7 juin 2020, a été annulée, compte tenu des conditions sanitaires liées à la crise de la Covid-19. Pour cette édition, plusieurs théâtres et lieux culturels de la Métropole s'étaient associés au Théâtre des Célestins pour accueillir des représentations : le théâtre Nouvelle Génération, les Ateliers Frappaz, le Toboggan, CCO la Rayonne, la Maison de la Danse, etc. Au final, des spectacles et actions culturelles étaient proposés dans une douzaine de lieux partenaires répartis sur 5 communes : Lyon, Villeurbanne, Saint Genis Laval, Bron et Vaulx en Velin.

Dès cette année et pour la première fois, les utoPistes proposent une saison de spectacles et de création qui permet de relier à la fois les reports de l'édition 2020, les productions à venir pour la prochaine édition et les chantiers nouveaux, transversaux et prospectifs. Ainsi, dans la perspective de la prochaine édition du festival en 2023, des laboratoires de recherche et des résidences de création sont programmés notamment au théâtre La Mouche à Saint Genis Laval mais également avec d'autres structures métropolitaines en cours de discussion. Les laboratoires de recherche sont destinés aux projets de jeunes artistes qui, dans le cadre du dispositif Premières pistes sont accompagnés jusqu'à leur représentation au festival.

Par ailleurs, le festival expérimente une nouvelle activité en tant que producteur délégué d'un spectacle en cours de création. Le spectacle concerné est celui de l'artiste chilien Andrés Labarca et sera présenté lors de la prochaine édition des utoPistes.

Enfin, le programme utoPistes en chantier propose différents temps de rencontres, de résidence, de recherche et *workshop* sur le territoire métropolitain en préfiguration du futur pôle ressources dédié à la filière des arts du cirque.

Au regard de la continuité de l'activité de l'association entre 2 éditions (accueil de résidence, laboratoire de recherche, et préparation de l'édition suivante), la Métropole annualise son soutien au fonctionnement de la biennale.

Le budget prévisionnel de la saison 2021 du festival utoPistes est le suivant :

Charges (en €)		Produits (en €)	
achats	53 620	ventes	23 170
- coproductions	28 500	subventions	154 000
- achats spectacles et prestations associées	9 200	- DRAC	70 000
- frais de régie, fournitures	1 960	- Métropole	15 000
- scénographie	10 000	- Ville de Lyon	40 000
- accessoires, costumes, son, lumière, divers	3 960	- Institut français/ Ville de Lyon	12 000
services extérieurs (location immobilière, maintenance, assurance, documentation)	12 740	- Région AURA	17 000

Charges (en €)		Produits (en €)	
autres services extérieurs (honoraires, frais de transport, déplacements, etc.)	36 966	autres produits de gestion courante	20 000
charges de personnel	157 819	auto financement	63 975
<b>Total</b>	<b>261 145</b>	<b>Total</b>	<b>261 145</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de la Compagnie MPTA pour l'organisation de la biennale les utoPistes ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DECIDE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2021, des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 35 000 € au profit de l'association Pôle en scènes dans le cadre du festival Karavel,
- 35 000 € au profit de l'association Sens interdits dans le cadre du festival Sens interdits,
- 10 000 € au profit de l'association la Sauce singulière dans le cadre de la BHN,
- 25 000 € au profit de l'association Grame dans le cadre de la BiME,
- 15 000 € au profit de l'association Compagnie MPTA dans le cadre du festival les utoPistes,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Pôle en scènes, Sens interdits, la Sauce singulière, Grame et MPTA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 120 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.**